Site des Archives départementales de la Vendée http://archives.vendee.fr

pour y boire à nouveau. Mais cet aubergiste n'ayant pas voulu recevoir l'ivrogne, celui-ci causa du scandale qui fut entendu du gendarme de service, M. Gillet. Ce dernier intervint et engagea Delaunay à se retirer. Mais au lieu d'écouter les bons conseils que lui donnait l'agent de l'autorité, il l'injuria grossièrement, disant qu'il était plus soûl que lui et le traita de fainéant. Le gendarme le prévint alors qu'il allait l'arrêter pour paroles outrageantes ci-dessus. Delaunay continua. Mais M. Gillet parla de réquisitionner une voiture et d'attacher le prévenu pour le conduire à la chambre de sûreté, il se décida à marcher sans autre incident jusqu'à cette chambre de sûreté. Mais là il brisa avec un de ses sabots qu'il tenait à la main, plusieurs vitres d'une imposte et un baquet.

Le prévenu, interrogé sur ces différents faits, dit qu'étant ivre au moment où il se sont produits, il ne se rappelle absolument rien.

Delaunay qui a déjà subi trois condamnations pour vols, se trouve dans le cas prévu pour la relégation, mais le bénéfice des circonstances atténuantes lui ayant été accordé pour les deux affaires réunies, il est condamné à trois mois d'emprisonnement.

Quant à la femme Guilbaud, huit jours de la même peine lui sont infligés pour le délit d'outrages publics à la pudeur.

Délit de chasse. — Un sieur Octave, ayant subi plusieurs condamnations pour délits de chasse et qui est encore prévenu de la même infraction, est condamné par défaut à six jours de prison.

— Arthur Boutet, cultivateur à Saint-Germain-l'Aiguiller, prévenu de délit de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, délit qu'il reconnait, est condamné a 16 francs d'amende et 20 francs de dommages intérêts.

Coups et blessures. — Depuis fort longtemps, madame Trichet, de Vouillé-les-Marais, est en désaccord avec la famille Simonneau qui l'injurie souvent pour le moindre motif.

Le deux décembre courant, madame Trichet ayant besoin de passer auprès de chez ces derniers, Alice Simonneau, qui, bien qu'âgée seulement d'une quinzaine d'années, est taillée en hercule, se mit à l'injurier sans aucune provocation de la part de son adversaire à laquelle elle porta sur la figure et autres parties du corps, plusieurs coups de fourche. La mère de la fille Simonneau qui était présente à cette scène regrettable, au lieu d'intervenir pour la faire cesser, excita au contraire sa fille, contre la femme Trichet qu'elle frappa aussi.

La mère et la fille Simonneau sont condamnées à trois jours d'emprisonnement.

Faillite. — Dans son audience de mercredi, le tribunal civil a prononcé la faillite du sieur Alfred Guillon, tuilier, dont le départ imprévu et clandestin a défrayé il y a quelques jours la conversation générale.

En raison des permissions accordées à l'occasion des fêtes du nouvel an, le concert de la musique militaire n'aura pas lieu dimanche prochain, 1er janvier.

ÉTAT-CIVIL DE FONTENAY

Du 24 au 30 décembre 1898

NAISSANCES

Henri-René Bouneau, né le 23, rue des Lombards.

Georges Perrotin, né le 27, rue Kléber n° 15.

PROMESSES DE MARIAGE

Joseph-Louis-Ernest Foucaud, cordonnier, et Marie-Hermance-Victorine Robuchon, ouvrière.

DÉCÈS

Rose-Euphrosine Marchais, sans profession, veuve de Pierre Pillet, âgée de 82 ans, décédée le 23, rue des Tanneurs.

Marie Auger, sans profession, âgée de 14 ans, décédée le 27, à Rouchereau.

Andrée-Emilie-Anaïs-Marie Berjonneau, âgée de 12 jours, décédée le 26, rue des Loges, 76.

Yvonne-Valentine-Louise Fouretier, âgée de 2 mois, décédée le 28, rue du Puits-Saint-Martin.

Marie-Madelaine Cardin, sans profession, épouse de Louis Bachélerie, âgée de 81 ans, décédée le 28, rue Rapin.

Georges Perrotin, âgé de 1 jour, décédé le 28, rue Kléber, 15.

Marie Girard, sans profession, veuve de Philippe Mongou, âgée de 73 ans, décédée le 28, à l'Hospice civil.

Jean Bouquet, berger, veuf de Marie Soullard, et époux de Louise Raffaud, âgé de 88 ans, décédé le 29, à l'Hospice civil.

Caisse d'épargne de Fontenay

Opérations du 19 au 24 décembre 1898

71 versements	35.543 fr. »»
72 remboursements	33.425 fr. 75
28 livrets nouveaux	

L'intérêt servi aux déposants est de 3 0/0.
On peut verser de 1 fr. à 1.500 francs.
La Caisse reçoit et rembourse tous les jours.

Le Trésorier : E. GRÉLEAUD.

FOIRES DE LA VENDÉE

Du Lundi 2 au 8 janvier 1899

Lundi 2. — Aizenay (bœufs gras), le Breuil-Barret, la Caillère, Maillezais, Tiffauges.

Mardi 3. — Bournezeau (poulains), Falleron.

Mercredi 4. — L'Herbergement (marché à chevaux le même jour), Mouilleron-en-Pareds.

Jeudi 5. — Beauvoir, la Mothe-Achard, Nalliers, Pouzauges.

Vendredi 6. — Les Epesses, Sainte-Florence, Saint-Hermine.

Samedi 7. — Belleville, Nesmy, Saint-Paul-Mont-Penit.

Luçon. — OCTROI. — L'*Officiel* publie une loi par laquelle est autorisée jusqu'au 31 décembre 1903, inclusivement, la perception à l'octroi de Luçon, d'une surtaxe de 9 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, fruits à l'eau-de-vie, liqueurs et absinthes.

ACCIDENTS. — M. Thomas, demeurant à Bessay, conduisant mercredi soir, un tombereau chargé de charbon, commit l'imprudence de monter sur le véhicule. Tout à coup perdant l'équilibre, il tomba si malheureusement qu'une des roues lui broya une jambe. M. Thomas est marié et père de quatre enfants.

— Au train express qui arrive à Luçon à 11 heures, un nommé Jarry, cultivateur, ayant voulu descendre avant l'arrêt complet du train tomba si lourdement qu'il se fendit la tête.

La Châtaigneraie. — AGRESSION — Le soir de la foire de la Châtaigneraie, un cultivateur de la Tardière, M. Deborde, a été attaqué, à sa sortie de la ville, par des malfaiteurs qui, après l'avoir roué de coups et laissé pour mort, lui ont volé une somme de 970 fr. prix d'une paire de bœufs qu'il venait de vendre.

L'enquête ouverte par la gendarmerie aboutira, espérons-le, à la découverte des coupables.

Nous avons demandé à notre correspondant, à ce sujet, des renseignements complémentaires qui ne nous sont pas parvenus au moment de mettre sous presse.

L'Ile-d'Elle. — VOLS. — Dans la nuit du 20 au 21 décembre, 7 poules valant 20 francs, ont été volées à M. Edmond Drapeau, boulanger.

On croit que le voleur s'est servi d'un bateau appartenant à M. Fort, et qui a été pris et abandonné au Gué-de-Velluire.

— Quelques jours auparavant, 6 poules, estimés 15 francs, avaient été prises à M. Guérin, épicier ; cette fois le voleur avait opéré avec le bateau de M. Trioux.

Fontaines. — VOL. — Pendant la nuit du 22 au 23 décembre, un malfaiteur s'est introduit dans un wagon contenant plusieurs fûts de vin et garé sur la voie, près de la halle aux marchandises.

Une demi-barrique, destinée à un propriétaire de Saint-Martin-de-Fraigneau, a été débondée et on y a pris environ quinze litres. La bonde n'a pu être retrouvée... le voleur non plus.

Maillezais. — VOL. — On nous écrit : Un vol a été commis mardi soir, entre 6 et 7 h., chez la veuve Bobineau, sur la route de Doix, à deux ou trois cent mètres de Maillezais.

Là se trouve un groupe de maisons, et à cette heure, il est surprenant que les voisins n'aient rien entendu.

Le voleur a en effet brisé un carreau de la fenêtre pour entrer chez elle, et le bris des vitres ne s'accomplit pas sans beaucoup de bruit.

Notre malfaiteur n'étant pas dérangé, fit comme chez lui ; il alla droit à l'armoire, prit entre une pile de linge la clef du tiroir ou se trouvait l'argent et fit main basse sur les ressources de la pauvre veuve. Il ne lui laissa pas de quoi acheter un morceau de pain.

Notez que la lune était dans son clair et que ce n'était guère un temps de voleur. Aussi le vol a-t-il beaucoup fait causer dans le pays.

Triaize. — ACCIDENT. — Samedi, M. Julien Brunereau, maître d'hôtel, originaire de Saint-Martin-de-Ré, s'est blessé assez douloureusement, route de Triaize, dans une chute de bicyclette occasionnée par la rupture du cadre.

On releva le blessé et on lui donna des soins dans une pharmacie voisine.

Saint-Pierre-du-Chemin. — LE FEU. — Un incendie a éclaté dimanche dans un hangar appartenant à M. Paul Triou, propriétaire à la Châtaigneraie et occupé par M. Jules Macouin, cultivateur.

15,000 kilos de foin ont été la proie des flammes. Les dégâts, évalués à 2.400 fr., sont couverts par une assurance.

Réaumur. — SUICIDE. — Le 25 décembre, vers minuit, Mme Brémaud, femme Verny, cultivatrice à la Plissonnière, s'est jetée dans un trou d'eau situé au fond de son jardin.

Le corps ne fut découvert qu'au jour.

Cette malheureuse femme était malade de fièvre typhoïde, et c'est dans un accès qu'elle s'est suicidée.

A travers le Département

Bournezeau. — VOL. — Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant que la veuve Jaulin, de la Croisée de la Boule, était à la messe de minuit, un malfaiteur s'est introduit dans son habitation à l'aide d'une fausse clef, et a fracturé la serrure de l'armoire dans le tiroir de laquelle il a trouvé 520 fr.

Rocheservière. — VOL. — Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant que Mme Pogu, épicière, était à la messe de minuit, un voleur s'est introduit chez elle à l'aide d'une fausse clef et a dérobé 5 fr. dans son comptoir.

Beauvoir-sur-Mer. — LE FEU. — Samedi, vers 10 heures du soir, un incendie, dont la cause n'a pu être déterminée, a éclaté chez M. Henri Guilbaud, laboureur. Le préjudice a été évalué à 4,900 francs. Il y avait assurance.

Vairé. — EPIDÉMIE. — Le Comité consultatif d'hygiène de France s'est occupé, le 19 décembre, d'une épidémie de dyssenterie qui a éprouvé du 20 septembre au 20 novembre, les communes de Vairé, de Saint-Martin-de-Brem et de Bretignolles.

80 cas, dont 7 mortels, ont été constatés. Le médecin des épidémies, les attribue à l'eau de mauvaise qualité fournie par certains puits et à la contagion directe, — l'eau des fontaines publiques ne semble pas devoir être incriminée. — La désinfection a été pratiquée aussi complètement que possible ; interdiction a été faite de laver au lavoir public le linge des malades ; leurs déjections ont été enfouies, après désinfection, dans un endroit indiqué par le médecin des épidémies. L'épidémie est aujourd'hui terminée.

PARIS-LA-VILLETTE

Jeudi 29 Décembre 1898

	Amenés	*Vendus*	*Inv.*
Bœufs	1.963	1.960	63
Vaches	435	392	43
Taureaux ...	284	275	9
Totaux	2.682	2.567	115
Vente : Lente.			
Veaux	1.590	1.375	215
Vente : Difficile.			
Moutons	14.354	14.024	330
Vente : Ordinaire.			
Porcs	5.022	5.012	10
Vente : Mauvaise.			

Restent aux Abattoirs : Bœufs, 680 ; moutons, 4.406 ; veaux 239.

Entrées directes aux Abattoirs : Bœufs, 449 ; moutons, 3.652 ; veaux, 685 porcs, 870.

Qualités	1·	2·	3·	Prix extr.
Bœufs kil. net.	1 48	1 35	1 20	1 15 à 1 60
Vaches —	1 44	1 30	1 15	1 10 à 1 52
Taureaux —	1 10	1 00	0 90	0 85 à 1 15
Veaux —	1 95	1 75	1 55	1 45 à 2 10
Moutons —	1 95	1 75	1 55	1 45 à 2 00
Porcs —	1 52	1 45	1 40	1 35 à 1 56
Porcs poids vif	1 06	1 00	0 95	0 90 à 1 08

BŒUFS — Nous avions passablement de Vendéens et de Nantais que l'on offrait de 60 à 70 c.

Les Choletais ne dépassaient guère 68 c.

Les vaches choletaises et vendéennes variaient de 58 à 65 c. suivant qualité, et les vaches d'Auvergne de 53 à 58 c.

Les taureaux étaient dépréciés, bien peu ont atteint 58 c. et le cours des meilleurs taureaux de l'ouest ne peut-être vu qu'aux environs de 55 c.

VEAUX. — Les hauts prix pratiqués aux précédents marchés devaient nécessairement provoquer un accroissement dans les offres, qui a causé une réduction de 2 à 3 c. par demi-kilo, sur les prix de lundi.

MOUTONS. — Les affaires n'ont pas manqué d'animation ; constatons surtout de la faveur sur les petites sortes du Centre et anglaisées, pour la plupart.

PORCS. — Vente mauvaise et baisse de 4 à 5 fr. par 100 kilos vifs, déterminée tant par l'abondance de l'offre, que par la modération de la demande et surtout de la température pluvieuse.

A la pièce on cote de 73 à 75 c. le demi-kil. de viande pour manceaux et craonais et de 70 à 72 c. pour vendéens.

Le Gérant : H. CORMEAU

Imprimerie H. CORMEAU.

MAUX DE JAMBES

VARICES — DÉMANGEAISONS — ULCÈRES — Guérison assurée PAR

DARTRES — PLAIES de toute nature — ECZÉMAS — Soulagement immédiat PAR

L'EAU PRÉCIEUSE

Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUERISONS
DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN.
Se trouve dans les principales Pharmacies, le flacon : 3 fr. 50.
Il existe des CONTREFAÇONS, comme garantie *exiger* une *jambe moulée dans le flacon* et le *timbre* de l'*Union des Fabricants.*

En dépôt, à Fontenay-le-Comte, à la **Pharmacie du Pont-Neuf.**

UNE BELLE LUMIÈRE

Pendant les longues soirées d'hiver, avoir une belle lumière, claire, brillante, ne fatiguant pas la vue, est la préoccupation de tous.

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE

« L'ÉLECTRICINE BOUGIE »

donne un éclairage merveilleux
sans autre appareil
qu'une lampe à pétrole ordinaire
et sans aucun danger
Son prix est des plus modique

POUR RECEVOIR FRANCO AVEC MODE D'EMPLOI :
Une boîte Électricine (100 heures belle lumière blanche)..... **1 fr. 50**
Une double boîte Électricine (200 heures belle lumière blanche)..... **2 fr. 50**

Contre mandat-poste à M. WILLIÈME, seul dépositaire, 130 rue Lafayette Paris.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente? Aussi, le public, devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, dans sa propriété d'Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, et il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat ; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter : à la Roche-sur-Yon, le 16 janvier, hôtel de l'Europe ; à Fontenay-le-Comte le 17, hôtel de France ; à Niort le 18 janvier, hôtel des Etrangers.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse, à Dijon et à Besançon.

GRANDE LIQUIDATION
DE
Porcelaines, Faïences, Cristeaux Verreries et Poteries

Mme Ve POUPONNOT

A l'honneur de prévenir que voulant cesser les affaires, elle profite du jour de l'An pour liquider à prix de facture tous les articles de fantaisie existant dans son magasin.

Elle engage vivement à venir se rendre compte du bon marché de ces marchandises.

Rabais considérable sur tous les articles courants.

MAGASIN A CÉDER
DE SUITE
Dans de bonnes conditions

CARTES DE VISITE

GRAVÉES ET A LA MINUTE

Têtes de Lettres
Factures
Prospectus
Cartes d'Adresses
Menus
Enveloppes
Catalogues
Prix-Courants

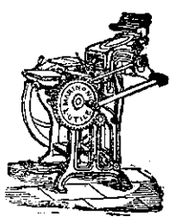

H. CORMEAU
23, Rue de la République

A AFFERMER
Pour le 25 Mars prochain

UNE MAISON

Située Barrière du Paradis

Consistant en : au rez-de-chaussée, cuisine avec gaz et salon ; au 1er étage, 2 chambres ; au 2e étage, une chambre sur le tout pouvant être divisée en deux ; cour avec buanderie et pompe et cave sous la maison.

S'adresser à M. DURENCEAU, propriétaire, rue de l'Ancien-Hôpital.

SOCIÉTÉ
MARIE, AMÉDÉE & Cie

Suivant acte sous signatures privées, en date à Fontenay-le-Comte du trente décembre 1898, enregistré à Fontenay, le même jour, folio 91, case 482. Reçu décimes compris cinq cent trente-sept francs cinquante centimes.

Signé : AUVINET-DELISLE.

Messieurs **Marie, Amédée et Cie**, ont déclaré proroger purement et simplement pour une durée de **dix années**, à compter du *premier Janvier prochain (1899)*, pour finir, par conséquent, le *trente-un décembre mil neuf cent huit*, la Société précédemment constituée entr'eux, suivant acte sous signatures privées en date, à Fontenay-le-Comte, le 21 Décembre 1893, enregistré à Fontenay, le 22 du même mois, folio 100, case 447, par M. ALBERT, qui a reçu décimes compris 537 fr. 50.

Il est rappelé que : cette Société est en nom collectif à l'égard de MM. MARIE et AMÉDÉE, et en commandite seulement à l'égard de M. HERVINEAU.

Le siège est à Fontenay-le-Comte. La raison commerciale est **MARIE, AMÉDÉE et Cie ;** la signature sociale porte ces mêmes noms.

MM. Marie et Amédée, ont seuls le droit de gérer et administrer les affaires de la Société et de faire usage de la signature sociale qui n'obligera la Société qu'autant qu'elle aura pour objet les affaires qui l'intéressent sauf vis-à-vis de la Banque de France pour laquelle dans tous les cas la signature sociale sera valable.

Le capital est maintenu à **deux cent quinze mille francs.**

Des doubles dudit acte de Société ont été déposés à la date de ce jour, *30 Décembre 1898*, au greffe du Tribunal civil et de commerce et au greffe de la Justice de paix du canton de Fontenay-le-Comte.

Pour extrait certifié conforme :

A. MARIE,
E. AMÉDÉE.
R. HERVINEAU.

A la Viticulture Moderne

COMICES AGRICOLES : 1 Médaille de bronze. — 6 Médailles d'argent. — 1 Médaille de vermeil. — 1 Médaille d'or. — Mentions honorables, etc. — Les plus hautes récompenses à différents concours.

A VENDRE

Plusieurs milliers de Plants de Vigne racinés

Folle blanche et autres Cépages

greffés sur Riparia gloire de Montpellier, Rupestris Phénomène du Lot, et Aramon Rupestris Ganzin.

Authenticité et Fraîcheur garanties

Plantation à forfait

Plantation à reprise garantie

On peut assister à l'arrachage en Pépinière.

Visiter la propriété entièrement en rapport.

S'adresser à M. CHARPENTIER, chevalier du Mérite Agricole, viticulteur à Pissotte, près Fontenay (Vendée).

Huile de Foie de Morue

REMPLACÉE PAR LA

MORULINE

Emulsion d'Huile de Foie de Morue iodo-phosphatée

LA MORULINE, d'un goût très agréable est acceptée par les estomacs les plus délicats, à la dose de 2 à 3 cuillerées à café par jour et recommandée dans tous les cas de **Lymphatisme, Faiblesse générale, Anémie,** etc., etc. Expérimentée par MM. les Docteurs dans les Hôpitaux de Paris, **LA MORULINE** a obtenu la *MÉDAILLE D'OR avec félicitations du Jury*, à l'Exposition internationale d'hygiène.

Trois fois **moins chère** que les Emulsions anglaises vendues dans le commerce, **LA MORULINE** est à la portée de toutes les bourses au prix de

2 FR. 50 LE FLACON

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies

A Cholet : GEORGES RONOT,
Pharmacie Centrale, rue de Pineau

AVIS

Messieurs les **Horlogers et Bijoutiers** de Fontenay-le-Comte, ont l'honneur de prévenir leur clientèle que leurs MAGASINS seront fermés toute la journée les **Dimanches** *du 15 Février au 15 Septembre.*

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS — de tous Systèmes — à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. 250 gravures) franco 0.85 c.

A. TIERSOT CONSTRUCTEUR BREVETÉ A PARIS 16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*